

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/18/T/2017 pour les travaux de construction d'une Ecole Fondamentale de MUNKE : un bloc de 3 salles de classes (lot 1) et une Ecole Fondamentale de SHANGA : un bloc de 3 salles de classes (lot 2), en Commune MATANA, le marché est en deux lots.**

Date de publication : 17/5/2017

Date d'ouverture des offres: 15/6/2017

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de MATANA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de**  
**Lot1 : d'une Ecole Fondamentale de MUNKE : un bloc de 3 salles de classes**  
**Lot2 : d'une Ecole Fondamentale de SHANGA: un bloc de 3 salles de classes, en Commune MATANA,**  
**Chaque lot est indépendant**
2. La commune MATANA a obtenu un financement des Partenaires techniques et financiers appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de MATANA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés **pour la réalisation des travaux de construction d'une Ecole Fondamentale de MUNKE : un bloc de 3 salles de classes et une Ecole Fondamentale de SHANGA : un bloc de 3 salles de classes, en Commune MATANA, le marché est en deux lots.**

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier pour chaque lot.**

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

#### Au Bureau de la Commune MATANA

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 F Bu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 F Bu au compte N°501-9329501-93 ouvert à la B.B.C.I au nom de la commune de MATANA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 30/1/2017 à partir de 10h00.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission (ou chèque certifiée) de (1 500 000FBU) un million cinq cent mille de francs burundais pour chaque lot

12. Les offres doivent être soumises à : La commune de MATANA

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 15/1/2017 **à 10 heures précises**

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 15/1/2017 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

### Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien

l'exécution du marché,

4. Les statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscal (NIF);
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
8. Le registre de commerce (copie);
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide;
10. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

#### 16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de cent millions (100 000 000 FBU) de FBU au cours des deux derniers années.

Fait à Matana, le 10/05/2017

Agathe NDUWIMANA

**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Publics**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated shape.